



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/09/2022

Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	26	29

Date convocation 21/09/2022
Date Publication 30/09/2022
N° Délibération 2022-05-07
Secrétaire Séance Sandra ROLLET

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 27 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'UZÈS régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle Racine en Mairie d'Uzès, sous la présidence de M. Jean-Luc CHAPON, Maire d'Uzès.

Présents : Jean-Luc CHAPON, Fabrice VERDIER, Marie-Françoise VALMALLE, Jacques CAUNAN, Muriel BONNEAU, Thierry de SEGUINS COHORN, Fanny CABOT, Bernard POISSONNIER, Sophie MARINOPOULOS, Gérard BONNEAU, Laurence JACQUEMART, Isabelle VILLEFRANCHE, Franck SEROPIAN, Jérôme AUJOULAT, Olivier CLEMENT, Sylvie LOPEZ, Séverine PEUCHERET, Guy ATTIGUI, Sandra ROLLET, Julien HURARD, Hélène GILET, Jérôme MAURIN, Christophe CAVARD, Delphine DEJEAN, Simon SUBTIL, Lydie PASTRE DEFOS DU RAU.

Absents représentés : Anne-Sophie LAUTHIER donne pouvoir à Jean-Luc CHAPON, Amandine BRUNEL donne pouvoir à Jérôme AUJOULAT, Romain BETIRAC donne pouvoir à Guy ATTIGUI.

Objet : Décision modificative n°2 Budget principal

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,
Vu le Budget Primitif 2022 du budget principal,
Vu la décision modificative N°1 2022 du budget principal,
Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 septembre 2022,

Considérant la nécessité d'apporter des modifications au budget primitif 2022 du budget principal,
Considérant que la modification proposée n'affecte en rien les équilibres financiers du budget primitif 2022,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE :

- Approuve les modifications apportées au budget primitif 2022 du budget principal telles que reprises dans le tableau ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE N°2 2022			
BUDGET PRINCIPAL			
SECTION FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE/ARTICLE	DEPENSES	CHAPITRE/ARTICLE	RECETTES
Chapitre 66 Article 66111 Charges financières	- 22 200,00 €		
Chapitre 023 Virement section invest.	+22 200,00 €		
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €
SECTION INVESTISSEMENT			
CHAPITRE/ARTICLE	DEPENSES	CHAPITRE/ARTICLE	RECETTES
Chapitre 16 Article 1641 Remboursement en capital	+15 000,00 €	Chapitre 021 Prélèvement section Fct	+22 200,00 €
Chapitre 204 Article 2041512 Tvx avenue de la Gare (SMEG)	+7 200,00 €		
TOTAL	+22 200,00 €	TOTAL	+22 200,00 €

Le secrétaire de séance,
Sandra ROLLET



Le Maire d'Uzès,
Jean-Luc CHAPON